

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 6 septembre 2016, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Stéphane Hamel,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 2 septembre 2016;

2016-09-248 Aucune affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Stéphane Hamel, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2016 :

2016-09-249 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016 soit adopté tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

TRÉSORERIE :

2016-09-250 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois d'août 2016 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2016-09-251 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 73 118,06 \$ (dépôt direct des salaires) et 609 089,49 \$ pour le mois d'août 2016 pour le fonds d'administration général ainsi que la liste des comptes à payer du mois de septembre 2016 au montant de 121 959,33, telle que déposée et annexée à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME – AOÛT 2016 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard, au 31 août 2016.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 31 août 2016.

RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2015 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2015.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/ DEMANDE D'AUTORISATION DE MONSIEUR BENOIT PICARD (85, RANG DES MOREAU) :

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation déposée le 14 juillet 2016 par monsieur Benoit Picard visant à permettre l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour la construction d'une cabane à sucre habitable en tout temps (chambre à coucher, bureau, toilette complète et salle de repos) sur le lot numéro 4 904 825 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette requête permettra au demandeur d'assurer une présence continue sur les lieux et d'intervenir rapidement lors de la production des sucres;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'affectera pas le potentiel agricole du secteur et ne devrait pas causer de préjudices aux activités agricoles existantes;

2016-09-252 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'appuyer la demande présentée par monsieur Benoit Picard à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* et en recommande l'acceptation.

Adoptée.

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/ DEMANDE D'AUTORISATION DE MONSIEUR PETER WESCHLER (6, 5^E RANG) :

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation déposée le 15 juillet 2016 par monsieur Peter Weschler visant à permettre l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour un usage de gardiennage et de toilettage de petits animaux (chats et chiens) dans sa résidence située sur le lot numéro 4 904 953 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur opérerait son commerce dans un garage rattaché à sa résidence actuelle, laquelle appartient à l'entreprise agricole *Ferme Sonnhalde inc.*;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/ DEMANDE D'AUTORISATION DE MONSIEUR PETER WESCHLER (6, 5^E RANG) : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti aux dispositions applicables de l'article 4.3 du Règlement de zonage numéro 045-2003, lesquelles concernent les services intégrés à l'habitation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'affectera pas le potentiel agricole du secteur et ne devrait pas causer de préjudices aux activités agricoles existantes;

2016-09-253 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'appuyer la demande présentée par monsieur Peter Weschler à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* et en recommande l'acceptation.

Adoptée.

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/ DEMANDE D'AUTORISATION DE MADAME CLAUDIA HOULE ET MONSIEUR ÉTIENNE CÔTÉ (LOT 5 487 909, ROUTE FLEURY) :

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation déposée le 17 août 2016 par madame Claudia Houle et monsieur Étienne Côté visant à permettre l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins résidentielles, une superficie de 5 000 m² incluant la superficie de 2 500 m² faisant partie de l'ilôt déstructuré RU-11 et également, de permettre au demandeur de procéder à la vente du lot numéro 5 487 909 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'affectera pas le potentiel agricole du secteur et ne devrait pas causer de préjudices aux activités agricoles existantes, puisque la résidence qui était érigée sur ce lot bénéficiait d'un droit acquis avant sa démolition;

CONSIDÉRANT QUE la démolition a dû être entreprise compte tenu de l'état vétuste du bâtiment;

2016-09-254 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'appuyer la demande présentée par madame Claudia Houle et monsieur Étienne Côté à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* et en recommande l'acceptation.

Adoptée.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE/ ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES POUR LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE/ ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES POUR LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT : (SUITE)

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

2016-09-255

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Ville de Warwick informe le *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

QUE la Ville de Warwick demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduares mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée.

LES SERVICES EXP INC./MANDATS POUR L'INVENTAIRE DES MILIEUX NATURELS ET L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE PHASE 1 POUR LA POINTE INDUSTRIELLE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick souhaite développer à des fins industrielles un terrain d'une superficie totale d'environ 3,64 hectares situé entre la route 116, au nord-ouest, et la rue Saint-Louis, au sud-est, et occupant entièrement le lot 4 905 521 du cadastre du Québec;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

LES SERVICES EXP INC./MANDATS POUR L'INVENTAIRE DES MILIEUX NATURELS ET L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE PHASE 1 POUR LA POINTE INDUSTRIELLE : (SUITE)

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un terrain présentement utilisé à des fins agricoles, sans présence de milieu naturel ni de cours d'eau selon les informations disponibles dans la base de données topographiques du Québec (BDTQ);

CONSIDÉRANT QUE le développement du terrain prévoit la mise en place d'infrastructures municipales, telles que l'aqueduc et les égouts sanitaire et pluvial et que la réalisation de ce projet requiert une autorisation de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

2016-09-256 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte et autorise le paiement de l'offre de services présentée et préparée par monsieur Patrice Bigras, géographe et directeur environnement et développement durable chez *Les Services exp inc.* en date du 29 août 2016, consistant à examiner divers documents et à effectuer une visite du terrain en bordure de la route 116 dans le secteur de la pointe industrielle afin de décrire le terrain, d'identifier s'il y a lieu, la présence de milieux naturels comme les boisés, les tourbières, les étangs, les marais, les marécages ou les rives et d'évaluer la présence d'habitat potentiel pour les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées conformément aux exigences de base du MDDELCC, le tout au montant estimatif de 2 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE la Ville de Warwick accepte et autorise le paiement de l'offre de services présentée et préparée par monsieur Francis Croteau, biologiste et professionnel en environnement chez *Les Services exp inc.* en date du 29 août 2016, consistant à réaliser la première phase de l'évaluation environnementale du terrain localisé en bordure de la route 116 dans le secteur de la pointe industrielle, le tout au montant estimatif de 2 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE ces mandats sont conditionnels à la signature d'une offre d'achat entre le propriétaire du terrain et la Ville de Warwick.

Adoptée.

CLUB DE GOLF CANTON/REMBOURSEMENT POUR LES FRAIS D'INSCRIPTION JUNIORS :

CONSIDÉRANT QUE le *Club de golf Canton de Warwick* a présenté une demande d'aide financière de 5 000 \$ à la Ville de Warwick pour permettre le développement des juniors de 8 à 14 ans;

CONSIDÉRANT QUE selon la résolution numéro 2016-06-173 adoptée le 6 juin 2016, ce conseil autorisait le paiement d'un montant maximum de 3 000 \$ au *Club de golf Canton de Warwick* sur présentation de la liste des juniors de 8 à 14 ans de Warwick s'inscrivant au golf;

CONSIDÉRANT QUE la liste transmise par le Club de golf incluait seize (16) inscriptions, dont deux (2) joueurs ne provenaient pas de Warwick et quatre (4) autres joueurs ne respectaient pas l'âge visé des juniors, soit 8 à 14 ans;

CONSIDÉRANT QU'il est dans la volonté des élus municipaux de la Ville de Warwick d'offrir un soutien financier au *Club de golf Canton de Warwick*;

2016-09-257 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

CLUB DE GOLF CANTON/REMBOURSEMENT POUR LES FRAIS D'INSCRIPTION JUNIORS : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement d'un montant de 1 600 \$ au *Club de golf Canton de Warwick*, soit pour les seize (16) jeunes qui se sont inscrits lors de la saison estivale 2016.

Adoptée.

FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS (FPC)/RETRAIT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES TRAVAUX D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE DE LA RUE SAINT-LOUIS (EST) :

CONSIDÉRANT QUE dans sa résolution numéro 2016-05-132 adoptée le 2 mai 2016, la Ville de Warwick déposait une demande d'aide financière pour les travaux d'eau potable, d'égout et de voirie sur la rue Saint-Louis (Est) dans le cadre du programme du volet *Fonds des petites collectivités (FPC)*;

CONSIDÉRANT QU'il serait plus avantageux financièrement pour la Ville de Warwick de présenter une demande d'aide financière pour les travaux d'eau potable, d'égouts et de voirie sur la rue Saint-Louis (Est) dans le cadre du nouveau programme « *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU)* »;

2016-09-258 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qu'elle retire sa demande d'aide financière pour les travaux d'eau potable, d'égouts et de voirie sur la rue Saint-Louis (Est) présentée dans le programme du *Fonds Chantiers Canada-Québec*, volet Fonds des petites collectivités.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

SOGETEL/DÉPLACEMENT DES POTEAUX DANS LE RANG SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE les poteaux de téléphone situés sur le rang Saint-François sont trop près de la voie carrossable;

CONSIDÉRANT QUE pour la sécurité et pour le bon déroulement des opérations de déneigement, ceux-ci devraient être déplacés de l'autre côté du fossé;

2016-09-259 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick demande à la compagnie *Sogetel inc.* de bien vouloir relocaliser les poteaux de téléphone du rang Saint-François de l'autre côté du fossé, et ce, à l'intérieur de l'emprise publique et sans aucuns frais.

Adoptée.

AUTORISATION/HEURES SUPPLÉMENTAIRES POUR VÉRONIQUE SAUVAGEAU :

2016-09-260 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise l'augmentation des heures de travail de madame Véronique Sauvageau, secrétaire au service des travaux publics, passant de 16 heures à 25 heures par semaine.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS/SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER :

2016-09-261 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rangs 2 et des Chalets pour un montant subventionné de 21 000 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports*;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rangs 2 et des Chalets dont la gestion incombe à la municipalité.

Adoptée.

VILLE DE VICTORIAVILLE/REGROUPEMENT D'ACHAT POUR LES PRODUITS CHIMIQUES 2017 :

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.5 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) permettent à la Ville de conclure, avec une autre municipalité, une entente ayant pour objet l'achat de matériel ou de matériaux;

CONSIDÉRANT QUE la *Ville de Victoriaville* propose à la Ville de Warwick de procéder, en son nom, à un achat regroupé de produits chimiques nécessaires aux opérations de traitement des eaux de surface et souterraines;

2016-09-262 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville de Warwick mandate la *Ville de Victoriaville* pour procéder, en son nom, à l'achat regroupé des produits chimiques suivants pour le traitement des eaux de surface et souterraines pour l'année 2017 :

Produit	Quantité	Unité de mesure
Hypochlorite de sodium	12 000 litres	Vrac
Chlorure ferrique	50 000 litres	Vrac liquide

QUE dans le cadre de cet appel d'offres regroupé, la politique de gestion contractuelle de la *Ville de Victoriaville* soit appliquée;

QUE la Ville de Warwick s'engage, si la *Ville de Victoriaville* adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la *Ville de Victoriaville*.

Adoptée.

**FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)/
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES TRAVAUX D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS
ET DE VOIRIE DE LA RUE SAINT-LOUIS (EST) :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme *FEPTEU* et pour recevoir le versement de cette aide financière;

2016-09-263 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTU)/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES TRAVAUX D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE DE LA RUE SAINT-LOUIS (EST) : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme *FEPTU*;

QUE la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme *FEPTU* associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme *FEPTU*;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente demande d'aide financière au programme *FEPTU*.

Adoptée.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS/AUTORISATION POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATION DU PONT DANS LE 4^E RANG :

2016-09-264 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* à effectuer les travaux de réparation du pont du 4^e rang Est et en accepte le paiement au montant estimatif de 11 256,50 \$ plus les taxes applicables;

QU'un montant de 11 817,92 \$ soit pris à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée.

ECLIPSO DESIGN-CONSTRUCTION INC./MANDAT OFFRE DE SERVICES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE USINE DE PRODUCTION D'EAU :

2016-09-265 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte et autorise le paiement de l'offre de services présentée et préparée par madame Isabelle Pineault, ingénieure et vice-présidente Ingénierie et Gestion de projets chez *EclipsO Design-Construction inc.* de Laval en date du 1^{er} septembre 2016, consistant à fournir de l'assistance technique dans le cadre du projet de construction de la nouvelle usine de production d'eau potable, le tout selon une tarification horaire et pour un montant ne devant pas excéder 15 000 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

SERVICE INCENDIE :

AUTORISATION DÉPENSES/SEMAINE DE LA PRÉVENTION :

2016-09-266 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE pour la semaine de prévention incendie, ce conseil autorise le paiement et un budget de 1 640 \$ plus les taxes applicables au directeur du service incendie, monsieur Mathieu Grenier, pour les dépenses suivantes : formation d'une soixantaine de personnes en RCR, jeux gonflables pour les enfants et différents équipements de détection.

Adoptée.

AUTORISATION/INSTALLATION DE VENTILATEURS À LA CASERNE :

2016-09-267 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise l'installation de quatre (4) ventilateurs au plafond de la caserne afin de récupérer la chaleur et économiser de l'énergie et en accepte le paiement au montant de 2 480 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE :

LA COMPAGNIE WESTROCK DU CANADA INC./ENTENTE ARÉNA JEAN-CHARLES-PERREAULT :

2016-09-268 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soient et sont autorisés à signer l'entente avec la *Compagnie WestRock du Canada inc.* pour le versement d'une subvention de 5 000 \$ par année pendant trois (3) ans à l'aréna Jean-Charles-Perreault, et ce, pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS/AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE PROGRAMME APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2016-2017 :

2016-09-269 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit autorisée à présenter une demande d'aide financière pour le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2016-2017;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo, soit autorisé à signer le formulaire de demande d'aide financière pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ)/AVIS D'INTENTION POUR UNE ENTENTE DE PARTENARIAT :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick souhaite soutenir activement la création d'oeuvres artistiques et littéraires et leur diffusion sur son territoire;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

**CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ)/AVIS D'INTENTION
POUR UNE ENTENTE DE PARTENARIAT : (SUITE)**

CONSIDÉRANT QU'à travers leurs différents projets, les artistes professionnels et les organismes culturels rendent l'art accessible à notre population, ce qui permet aussi de maintenir chez nous une belle qualité de vie;

2016-09-270 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE par la présente résolution, la Ville de Warwick annonce son intention de conclure une entente de partenariat avec le *Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)*.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

**CÉGEP SAINT-LAURENT/INSCRIPTION À LA FORMATION PRÉALABLE DES
PRÉPOSÉS À L'AQUEDUC :**

2016-09-271 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la secrétaire du service des travaux publics, madame Véronique Sauvageau soit autorisée à participer à la formation préalable des préposés à l'aqueduc offerte par le *Cégep Saint-Laurent* les 26, 27, 28 septembre, 3, 4, 5, 11 et 12 octobre 2016 à Nicolet;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 1 400 \$ plus les frais du formateur et plus les taxes ainsi que les déplacements et les repas.

Adoptée.

**ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS À L'OUTILLAGE MUNICIPAL/INSCRIPTION
À LA JOURNÉE TECHNIQUE :**

2016-09-272 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur François Martel soit autorisé à participer à la journée technique offerte par l'*Association des Professionnels de l'Outillage Municipal* le 16 septembre à Drummondville;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais de déplacements et de repas.

Adoptée.

**ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC/INSCRIPTION À LA FORMATION « LA LOI
SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME » :**

2016-09-273 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard soit autorisée à participer à la formation « La loi sur l'aménagement et l'urbanisme » offerte par l'*Ordre des urbanistes du Québec* le 14 octobre 2016 à Montréal;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 400 \$ taxes incluses et de déplacements.

Adoptée.

CORRESPONDANCE : (SUITE)

FÉDÉRATION INTERDISCIPLINAIRE DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE DU QUÉBEC/INVITATION À PARTICIPER À L'EXPO-FIHOQ :

2016-09-274

Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseiller monsieur Charles Martel soit autorisé à participer à l'exposition des professionnels de l'horticulture ornementale et des espaces verts à Drummondville du 16 au 18 novembre 2016;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription au coût de 18 \$ par personne, des repas et des déplacements.

Adoptée.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE BOIS-FRANCS-ÉRABLE/DEMANDE D'APPUI EN FAVEUR DU TRAIN À GRANDE FRÉQUENCE DE VIA RAIL :

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques mois, le président et chef de la direction de *VIA Rail* se déplace à travers le Québec et l'Ontario pour présenter un projet de transport interurbain fort prometteur;

CONSIDÉRANT QUE le projet de train à grande fréquence (TGF) assure une meilleure mobilité des personnes entre plusieurs grandes villes canadiennes sur l'axe Québec-Windsor, dont le trajet Montréal-Ottawa-Toronto;

CONSIDÉRANT QUE les avantages sont nombreux : réduction des gaz à effet de serre, diminution de la congestion routière, gains de productivité – tant pour les passagers que pour le transport de marchandises, etc.;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie touristique aurait tout à gagner d'un tel projet puisque les aéroports de Montréal et de Québec seraient mieux desservis, favorisant ainsi l'intermodalité pour le tourisme de courte durée;

CONSIDÉRANT QU'un tel service permettrait également de rendre les institutions d'enseignement plus accessibles pour les étudiants de l'extérieur et de décloisonner l'économie du savoir au bénéfice des communautés universitaires et scientifiques;

CONSIDÉRANT QUE concrètement, le corridor économique Montréal-Québec bénéficierait de nombreuses retombées en reliant plus efficacement les communautés environnantes, tant sur la rive nord que sur la rive sud;

CONSIDÉRANT QU'entre la métropole et la capitale nationale, les habitants des deux rives pourraient compter sur un service de transport ferroviaire plus fiable et plus efficace. Ainsi, le nombre de trains de passagers par jour pourrait tripler dans le corridor Montréal-Québec alors que la durée du temps de voyage diminuerait de façon significative pour mieux s'adapter aux besoins des gens en matière de déplacements intercités;

CONSIDÉRANT QUE les chambres de commerce et la communauté d'affaires se sont mobilisées en faveur d'une réalisation rapide de ce projet de transport porteur pour les générations futures;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, les chambres de commerce et la communauté d'affaires sollicitent l'appui de tous les élus municipaux, provinciaux et fédéraux;

CONSIDÉRANT QUE « Outre un enjeu économique régional important, ce projet s'arrime très bien avec celui du développement de la route 955. Il vient également pallier au manque majeur en matière de transport intercité et interrégional. Une accessibilité accrue aux grands centres : plus facilement, plus efficacement et surtout plus verte. C'est toute notre communauté qui en sortirait gagnante », précise Virginie Bonura, présidente de la *Chambre de commerce et d'industrie Bois-Francis-Érable*.

CORRESPONDANCE : (SUITE)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE BOIS-FRANCS-ÉRABLE/DEMANDE D'APPUI EN FAVEUR DU TRAIN À GRANDE FRÉQUENCE DE VIA RAIL : (SUITE)

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une nécessité en matière de développement économique pour le Québec;

CONSIDÉRANT QUE c'est la province tout entière qui bénéficierait d'un moyen de transport interurbain plus fréquent, plus rapide, plus fiable et plus vert entre la métropole et la capitale nationale;

2016-09-275 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les élus municipaux de la Ville de Warwick appuie les chambres de commerce et la communauté d'affaires pour la réalisation rapide du projet de transport interurbain, soit le train à grande fréquence (TGF) afin d'assurer une meilleure mobilité des personnes entre plusieurs grandes villes canadiennes sur l'axe Québec-Windsor, dont le trajet Montréal-Ottawa-Toronto.

Adoptée.

SÉCURITÉ CIVILE LANDRY/FORMATION « CENTRE DE COORDINATION » :

2016-09-276 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement des frais de formation « Centre de coordination » pour le personnel affecté au plan de mesures d'urgence à la firme *Sécurité civile Landry inc.* de Mont Saint-Hilaire au montant estimatif de 230 \$ par personne plus les taxes applicables et les frais de repas.

Adoptée.

ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE WARWICK/INVITATION AUX BIÈRES ET SAUCISSES :

2016-09-277 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement de trois (3) billets au montant de 55 \$ chacun afin de participer à l'activité organisée par l'*Association des gens d'affaires de Warwick* qui aura lieu le 21 septembre prochain au pont couvert « Perrault » de Warwick.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2016-09-278 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du mois d'août 2016 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS :

Aucun.

AVIS DE MOTION :

Aucun.

AFFAIRES NOUVELLES :

Aucune.

RAPPORT DES COMITÉS :

Monsieur Diego Scalzo parle de l'achat d'un nouveau véhicule incendie pour remplacer le camion-citerne 1978.

Madame Noëlla Comtois mentionne que l'horaire régulier est débuté à la bibliothèque et le 30 septembre il y aura une exposition de Patricia Lapointe à la bibliothèque. Poco à Poco est gratuit pour les enfants à la maison musicale de Warwick. Madame Comtois invite également la population à participer au 50^e anniversaire de l'Aféas à la Salle du Canton le 18 septembre prochain.

Monsieur Pascal Lambert donne des précisions sur le partenariat de l'aréna Jean-Charles-Perreault avec WestRock.

Monsieur Martin Vaudreuil précise que les rencontres du CLD et du SIUCQ débutent le 8 septembre et qu'il sera présent au congrès de la FQM du 29 septembre au 1^{er} octobre à Québec.

Monsieur Étienne Bergeron invite la population à assister au Grand BBQ qui se tiendra samedi le 10 septembre 2016 au parc Anna-C.-Picard et que toutes les activités seront gratuites pour les petits et les grands.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2016-09-279 À vingt heures neuf, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière